

---

Présidence : Bulgarie

## 484ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 7 juin 2006

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 35

2. Président : M. P. Poptchev

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a fait une annonce concernant le siège de la Serbie au Forum pour la coopération en matière de sécurité (annexe).

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

*Mémorandum d'accord entre le Secrétariat de l'OSCE et le Programme des Nations Unies pour le développement relatif à la mise en œuvre commune de projets portant sur les armes légères et de petit calibre et les munitions conventionnelles* : Suède, Coordonnateur des projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (Suède) (FSC.DEL/237/06 OSCE+), Président, Biélorussie, Royaume-Uni, Espagne

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

a) *Exposé de M. Hoeing, cadre supérieur au Commandement des forces des Etats-Unis en Europe, sur les facteurs externes ayant une incidence sur l'environnement sécuritaire de l'OSCE* : Président, Etats-Unis d'Amérique, M. Hoeing (FSC.DEL/331/06 Restr.), Fédération de Russie, Espagne, Biélorussie, Turquie, Suisse, Italie

b) *Exposé de M. M. Pavesi, Chef du Bureau de l'OSCE à Bakou, sur les activités du Bureau dans le domaine de la dimension politico-militaire* : Président, Chef du Bureau de l'OSCE à Bakou, Représentant du Bureau de l'OSCE à Bakou, Etats-Unis d'Amérique, Slovaquie, Azerbaïdjan (FSC.DEL/238/06)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réponse à un questionnaire du BIDDH portant sur les droits de l'homme dans les forces armées* : Espagne
- b) *Propositions faites par la Fédération de Russie à la seizième Réunion annuelle d'évaluation de l'application sur des mesures complémentaires de réduction des risques lors du déploiement de forces militaires étrangères dans l'espace de l'OSCE et sur la notification préalable d'un transit militaire à grande échelle* : Fédération de Russie (FSC.DEL/233/06 Restr.) (FSC.DEL/234/06 Restr.), Président, Pays-Bas, Royaume-Uni, Grèce
- c) *Questions d'organisation* : Président, Directeur adjoint des services de conférence
- d) *Invitation adressée à la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité à participer à un groupe de travail OTAN/Conseil de Partenariat euro-atlantique sur les armes légères et de petit calibre* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 14 juin 2006 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/490

7 juin 2006

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**484ème séance plénière**

FSC Journal No 490, point 2

## **ANNONCE DU PRESIDENT DU FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE**

Avant d'aborder notre ordre du jour, je souhaiterais faire une annonce procédurale.

La Déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale de la République de Serbie le 5 juin 2006 a activé l'Article 60 de la Charte constitutionnelle de la Serbie-Monténégro, en vertu duquel la personnalité internationale de l'Union étatique de Serbie-Monténégro, y compris sa participation à l'OSCE, est conservée par la République de Serbie. Une lettre du Président serbe au Président en exercice de l'OSCE sur cette question a été diffusée le 6 juin 2006 sous la cote CIO.GAL/98/06. Cette lettre confirme également que la Mission permanente de la Serbie-Monténégro auprès de l'OSCE continuera de s'acquitter de ses fonctions sous l'appellation de Mission permanente de la République de Serbie auprès de l'OSCE à compter du 5 juin 2006.

En tant que Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité, je souhaite donc la bienvenue au Forum à la délégation de la Serbie auprès de l'OSCE, qui reprend le siège de l'ancienne Serbie-Monténégro.

Cette déclaration sera annexée au journal de la présente séance, à titre d'information.